

Observatoire national de la démographie des professions de santé

Sigle

ONDPS

Création

Décret n° 2003-529 du 19 juin 2003

Statut

Ministère de la Santé et des Solidarités

Le secrétariat général est assuré par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees).

Président

Professeur Yvon Berland

Effectifs

4

Organisation

Un conseil d'orientation comportant cinq membres de droit : le directeur général de la Santé, le directeur de l'Hospitalisation et de l'Organisation des soins, le directeur de la Sécurité sociale, le directeur de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques, le directeur de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés et dix personnalités qualifiées nommées par arrêté du 1^{er} juillet 2003.

Des comités régionaux présidés par le représentant de l'État dans la région ou dans la collectivité territoriale de Corse ou son représentant. Chaque comité régional comprend au plus dix personnalités qualifiées dont : le président de l'union régionale des caisses d'assurance maladie ; le directeur régional des affaires sanitaires et sociales ; le directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation ; le président de l'union régionale des médecins libéraux ; le président de l'observatoire régional de santé ; au plus, quatre représentants des professionnels de santé.

Mission

L'ONDPS est chargé de rassembler et de diffuser les connaissances relatives à la démographie des professionnels de santé, ainsi que d'assurer une coordination et un appui aux études régionales réalisées en ce domaine.

- Il fournit un appui méthodologique à la réalisation d'études régionales et locales sur la démographie des professionnels de santé ;
- Il synthétise et diffuse les travaux d'observation, d'études et de prospectives réalisés, notamment au niveau régional ;
- Il promeut les initiatives et études de nature à améliorer la connaissance des conditions d'exer-

cice des professionnels et l'évolution de leurs métiers ;

- Il définit chaque année un programme qui détermine les thèmes et la composition des groupes de travail qu'il décide de constituer. Il réalise et pilote des travaux et il confie des missions à des organismes extérieurs. Il utilise les informations statistiques des administrations et des institutions ordinales.

Il élabore un rapport annuel qui rend compte au ministre des travaux effectués, analyse la situation des effectifs et précise les perspectives d'évolution des différentes professions de santé.

Objectifs

- Analyser les données démographiques sur les professionnels de santé en tenant compte de l'évolution des ressources soignantes et en intégrant la question des besoins de soins.
- Confronter les différents recensements administratifs des effectifs des professionnels de santé. L'ONDPS établit un état des lieux démographique de l'ensemble des professions de santé, à partir des données administratives et ordinales disponibles. Un travail important de rapprochement entre les différents fichiers est effectué.
- Diffuser ces données auprès des professionnels, dans l'optique d'approfondir l'état des lieux à partir des données démographiques dont disposent les professionnels.
- Engager un échange avec les professionnels, afin d'enrichir le diagnostic, en prenant en compte l'activité exercée, ainsi que les évolutions qui caractérisent chaque métier.
- Intégrer les données sur les médecins en formation, afin d'organiser une veille démographique. Les comités régionaux de l'ONDPS, en relation avec les facultés de médecine et le conseil national de l'Ordre des médecins, recensent chaque année, par région et par spécialité, le nombre de médecins nouvellement diplômés ainsi que le nombre de médecins qui entrent en exercice.
- Fournir un appui méthodologique pour assurer le développement d'une observation régionale de la démographie des professions de santé. Les responsabilités des régions, notamment en matière d'affectation des lieux de stage des internes en médecine, ou dans le domaine de la formation des professions paramédicales, impliquent une évolution des systèmes d'information permettant d'éclairer les prises de décision.
- Alimenter la réflexion sur l'évolution des métiers de la santé. Cinq expérimentations de délégations de tâches sont en cours (arrêté du 13 décembre 2004). Neuf expérimentations sont en attente d'autorisation par un deuxième arrêté. Le suivi de ces expérimentations se fait sous l'égide de l'ONDPS.

Publications

Le premier rapport annuel a été publié en novembre 2004, par la Documentation française. Il comporte une synthèse générale et quatre tomes thématiques : Les effectifs et l'activité des professionnels de santé ; Les médecins : projections démographiques à l'horizon 2025 ; Analyse de trois professions : sages-femmes, infirmières, manipulateurs d'électroradiologie médicale ; Démographie régionale de cinq professions de premier recours. La synthèse du rapport est accessible sur le site Internet : www.sante.gouv.fr/ondps/. Le deuxième rapport sera publié en avril 2006.



Observatoire National de la Démographie
des Professions de Santé

ONDPS

Coordonnées

8 bis rue de Châteaudun
75009 Paris
14 avenue Duquesne
75350 Paris 07 SP
Téléphones :
01 44 53 32 82 et 01 40 56 82 32